

**Délibération N° 2021-41**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 mai 2021 ;  
sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et L718-7 et suivants ;
  - Vu** le décret N°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Lyon », modifié par le décret N°2020-1810 du 30 décembre 2020 ;
  - Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés le 27 avril 2018, modifiés ;
  - Vu** la délibération du Conseil d'administration N°2021-34 du 3 mai 2021 fixant les modalités de désignation des grands électeurs de l'Université Lyon 2 au sein des instances de la COMUE au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par et parmi les membres titulaires élus du Conseil d'administration;
  - Vu** les candidatures déposées,
- Après dépouillement** des bulletins de vote, adressés par courrier électronique à l'agent chargé des opérations de vote à bulletin secret,

**Prend la délibération suivante :**

Sont déclarés grand.es électeur/trices de l'Université Lyon 2 :

**Au titre de la Catégorie 4A (représentants des professeurs d'université et personnels assimilés –4 sièges à pourvoir)**

**Nombre de votants : 8**

Edouard LYNCH  
Sabine LOUDCHER  
Nicolas CHAIGNEAU  
Marylène POSSAMAI

**Au titre de la Catégorie 4B (représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés -4 sièges à pourvoir)**

**Nombre de votants : 8**

Eva-Marie GOEPFERT  
Simon GADRAS  
Willy BEAUVALLET  
Guillaume PROTIÈRE

**Au titre de la Catégorie 5 (représentants des autres personnels - 2 sièges à pourvoir)**

**Nombre de votants : 6**

Meriem BENSMESSAOUD  
Brigitte FILLON

**Au titre de la Catégorie 6 (représentants des usager.es – 4 sièges à pourvoir)**

Les 6 étudiant.es titulaires du Conseil d'administration se portent candidat.es. Une égalité des voix est constatée dans ce collège entre les 6 candidat.es (3 voix chacun.e). Conformément à la délibération 2021-34 susvisée, les 4 candidat.es les plus jeunes sont déclaré.es élu.es

**Nombre de votants : 6**

Nelson DEGLUAIRE  
Emilie DEVILLE  
Killian DUPUY  
Leïla MATHIAS

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 28

Fait à Lyon, le 31 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 juin 2021